

→ Voie professionnelle du lycée : menace de dérégulation massive !



François Fillon avait inscrit la sortie de la voie professionnelle de l'Éducation nationale dans son programme. Objectif : fusionner la voie pro et les CFA. Si le candidat Fillon a échoué, les dangers pour la voie pro du lycée ne sont pas écartés. Le ministre de l'Éducation nationale nommé par Macron est celui qui animait les réflexions du programme éducatif du candidat LR. Si le transfert des PLP vers les régions n'est plus l'option la plus probable, elle est toujours possible. Au vu des décrets pris sur les rythmes scolaires et le collège, il y a matière à s'inquiéter sur la rapidité des attaques et sur la façon dont elles seront mises en œuvre.

La logique d'autonomie qui prévaut dans ces décrets trouvera sa déclinaison dans la voie pro du lycée. C'est une dérégulation massive des contenus, des modalités d'enseignement, des diplômes... qui menace la voie pro. Tous les leviers de la dérégulation sont là. Le campus des métiers et des qualifications est un de ceux-là, imposant la mixité statut scolaire-apprentissage. Partager les plateaux techniques des lycées pro entre formation initiale, continue des adultes, pro du supérieur est une attente des régions dans une logique de rentabilité au détriment de la qualité de la formation initiale. Elles consacrent près de 20 % de leurs budgets à la formation pro, elles veulent plus de latitude dans l'organisation des formations, le patronat dans la définition des contenus. Les menaces sont réelles, et le calendrier posé : une nouvelle réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage est en préparation pour octobre-novembre 2017.



→ Réforme Collège : on garde le pire !

L'arrêté ministériel du 18 juin abroge certains principes de la réforme du collège en permettant le retour d'options facultatives, d'options bi-langues dès la 6^e (qui, en fonction des académies, n'ont jamais totalement disparu), des sections européennes ainsi que la quasi suppression des enseignements pratiques interdisciplinaires, les EPI qui ne seraient plus obligatoires. L'arrêté incite à utiliser la minuscule dotation complémentaire de 3 h pour recréer les options et laisse plus de marge encore à la modulation des horaires disciplinaires annuels. Rappelons que cette dotation est le seul moyen à la disposition des équipes pour des dédoublements... Ceux-ci seront donc encore plus mis à mal.

Si la CGT Éduc'action était totalement opposée à la réforme du collège, pour elle, ce nouvel arrêté n'améliorera pas la situation et va accroître davantage l'autonomie et généraliser la concurrence entre établissements. Il s'agit rien de moins qu'une nouvelle attaque contre le collège unique et l'égalité entre les élèves sur le territoire.

En effet, il laisse une marge d'autonomie de plus en plus grande aux établissements (à leurs chef-fes dans les faits), que ce soit dans les contenus (EPI ou non, options ou non) dans les horaires (groupes à effectifs réduits contre mise en œuvre des options, modulation des horaires disciplinaires sur un cycle).

Il accentue une mise en concurrence des personnels et des disciplines avec les pressions managériales qui l'accompagne.

Il crée un collège à deux vitesses reproduisant ainsi les inégalités sociales.

C'est pourquoi, la CGT Éduc'action a voté contre ce projet d'arrêté au CSE et continue d'exiger l'abrogation de la réforme du collège ainsi que l'ouverture de négociations pour un autre projet.

La CGT Éduc'action revendique :

- un nombre maximal de 20 élèves par classe et 15 en Éducation prioritaire,
- des personnels en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins (Aed, CPE, COP, personnels administratifs, de laboratoire, de santé et sociaux),
- des moyens pour travailler en groupes à effectifs réduits, avec un cadre national.

■ Casse du Code du travail : dans le privé comme dans le public, ne laissons rien passer !

Les révélations du *Parisien* et de *Libération* concernant le texte d'intention de la loi Travail 2 ont enflammé les réseaux sociaux et le monde syndical. Le trio de choc "Philippe-Pénicaud-Macron" entend imposer ce projet de loi taillé sur mesure pour le MEDEF dans une parodie de dialogue social. En réalité, ce projet de loi signifierait l'explosion du Code du travail et un recul inacceptable pour les salarié-es français-es.

La CGT a décidé d'une journée de grève et de mobilisation le 12 septembre. Austérité et dérégulation ne sont pas une fatalité.

→ Le 12 septembre, toutes et tous dans la rue avec la CGT pour dire :
"NON à la casse du Code du travail".



→ Salaires des enseignant-es et des fonctionnaires

Le nouveau ministre de la Fonction publique est, d'abord celui du budget. C'est donc sans surprise qu'il a, d'ores et déjà, annoncé qu'il n'y aurait pas de valorisation du point d'indice en 2018.

La CGT Educ'action exige cette revalorisation et dans l'immédiat, une augmentation générale de 400 € des salaires et des pensions pour compenser la perte de pouvoir d'achat.

Elle rappelle son opposition au PPCR et exige la création de grilles indiciaires uniques de 14 échelons dans un seul grade.

Toutes les primes et indemnités doivent être intégrées au salaire qui ne peut être inférieur à 2 250 € par mois (soit 1 800 € net).



■ La CGT, première confédération syndicale de France

**Dans l'enseignement public,
la CGT, c'est la CGT Educ'action**

Enseignant-es, personnels administratifs, personnels de vie scolaire, AESH, personnels de santé ou des services sociaux, personnels de laboratoire, titulaires, non-titulaires, stagiaires... toutes et tous, ensemble, nous construisons une école qui forme et émancipe. Rejoignez-nous !

Ensemble, nous pouvons lutter contre des réformes qui dégradent constamment le Service public d'Éducation, donc nos conditions de travail et les conditions d'études des élèves.

**Dans le VAR pour contacter la
CGT Educ'Action 83**

par courrier : Bourse du Travail 13 avenue
amiral Collet 83000 TOULON

Par mail :

cgteduc83@cgteducvar.fr ou
plp@cgteducvar.fr

Par téléphone :

06.59.95.68.28 ou 07 82 07 99 89

ou 06 52 75 68 62

Site Internet : www.cgt-education-var.fr/